

Contrats et téléphone portable

Les contrats en Allemagne

La liberté contractuelle s'applique en Allemagne. Si vous voulez par exemple utiliser un smartphone, louer un logement, ou vous entraîner en salle de fitness, vous devez conclure un contrat oral ou écrit. Veillez impérativement au contenu d'un contrat : Comment le montant total est-il calculé ? Outre un paiement unique, y'a-t-il d'autres frais mensuels ?

Les contrats vous engagent et doivent être respectés. Ils ne peuvent être résiliés que dans les limites du délai de préavis applicable. Si vous n'êtes pas certain(e) de pouvoir assumer le coût ou d'avoir bien compris tous les termes du contrat, ne le concluez pas, sinon vous risquez d'être sanctionné(e) pour non-respect de vos obligations.

Particulièrement important : Ne signez jamais ce que vous ne comprenez pas ou ne pouvez pas lire. Sinon, vous pourriez signer un contrat ou un accord qui vous oblige à payer quelque chose. Il est parfois très difficile de revenir en arrière. Vérifiez et comparez toujours plusieurs offres et prenez votre temps pour décider. Ne laissez personne vous forcer à signer.

Téléphone portable

En Allemagne, les numéros de téléphone mobile commencent par un 0. Pour les appels depuis l'étranger, le 0 est supprimé. Au lieu de cela, il faut composer le préfixe téléphonique international +49 ou 0049.

Il existe deux contrats de téléphonie mobile différents en Allemagne : **contrat prépayé** et **abonnement**. Le contrat prépayé n'a pas de durée de contrat fixe. Dans le cas d'un abonnement, il y a une durée minimale de contrat. Ce contrat est automatiquement reconduit si vous ne le résiliez pas. Si vous ne voulez pas que le contrat soit reconduit automatiquement, vous devez le résilier par écrit. Attention au délai.

Dix questions importantes à se poser avant de conclure un contrat :

- Quel est le montant des frais de base ? Les frais augmentent-ils après un certain temps ?
- Y a-t-il un montant minimal à payer par mois (frais mensuels minimaux) ?
- Quelle est la durée du contrat (par exemple, douze ou vingt-quatre mois) ?
- Si je ne résilie pas le contrat, sera-t-il automatiquement renouvelé ?
- Quand dois-je résilier mon contrat si je ne souhaite pas le renouveler ?
- Combien coûtent la mise en place, la commutation et la désactivation ?
- Comment est calculée la facturation ? Faut-il payer pour chaque minute entamée ?
- Combien coûte la minute de communication (propre réseau / autre réseau) ?
- Combien coûte un téléphone portable avec un contrat et combien coûte un téléphone portable sans contrat ?
- Combien coûte Internet ?
- Combien coûtent les communications à l'étranger ?

Étudiez les forfaits pour savoir lequel vous convient le mieux, et renseignez-vous sur ce que comprend le forfait et quels frais peuvent s'ajouter et dans quels cas.

Si vous souhaitez résilier votre contrat de téléphonie mobile, vous pouvez utiliser le modèle de lettre fourni par la Verbraucherzentrale Nordrhein-Westfalen (association des consommateurs de la Rhénanie du Nord-Westphalie)



[Lettre type pour la résiliation du contrat de téléphonie mobile](#)